

67
029

INSTITUT INTERNATIONAL
DES ASSURANCES
DE YAOUNDE (I.I.A.)

9^e PROMOTION
Cycle Supérieur
1988 - 1990

**DIAGNOSTIC FINANCIER D'UNE
SOCIETE D'ASSURANCES
I. A. R. D. T.**

Mémoire de fin d'Etudes en vue de l'Obtention du
DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES D'ASSURANCES (D.E.S.A.)

PRESENTE PAR :
ADAM MALLOUM SALEH

SOUS LA DIRECTION DE :
M. LEONARD AMBASSA
Chef de Département Comptable et Financier
à l'AMACAM

JUIN 1990

INSTITUT INTERNATIONAL
DES ASSURANCES
DE YAOUNDE (I.I.A.)

9^e PROMOTION
Cycle Supérieur
1988 – 1990

**DIAGNOSTIC FINANCIER D'UNE
SOCIETE D'ASSURANCES
I. A. R. D. T.**

Mémoire de fin d'Etudes en vue de l'Obtention du
DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES D'ASSURANCES (D.E.S.A.)

PRESENTE PAR :
ADAM MALLOUM SALEH

SOUS LA DIRECTION DE :
M. LEONARD AMBASSA
Chef de Département Comptable et Financier
à l'AMACAM

JUIN 1990

/// N T R O D U C T I O N ☾ E N E R A L E

---oOo---

Emprunté dans le domaine médical où le but ultime demeure de conduire le patient à sa guérison ou à endiguer sa souffrance, la technique de diagnostic revêt aujourd'hui une importance indéniable dans les aspects structurel, organique et de la continuité de l'exploitation des unités économiques.

Dans sa conception moderne, la technique de diagnostic regorge des intérêts multiformes. Et pour des opérateurs divers, il intéressera chacun dans sa position ci-dessous :

- actionnaires,
- Entreprises concurrentes,
- les pouvoirs publics,
- dirigeants d'entreprise et personnel,
- les créanciers,
- Experts comptables,
- Commissaires aux comptes,
- etc...

Le diagnostic présente des intérêts hétérogènes pour les uns et les autres et conduit notamment dans le cadre du diagnostic financier qui nous intéresse à une appréciation divergente de la notion d'équilibre.

Aussi existe-t-il des objectifs identiques ou rapprochables entre les quatre premières catégories citées.

Le principe de garantie ou de la continuité de l'exploitation très répandu dans le domaine comptable semble être l'objectif à atteindre en ce qui concerne tout diagnostic d'entreprise.

Ce principe, d'ailleurs largement renforcé en France dans le cadre du nouveau droit des entreprises en difficultés, dans la loi du 31 Mars 1984, sur l'information et la prévention des difficultés des entreprises a vu renaître une nouvelle appréhension du contrôle tant sur le plan

.../...

externe qu'interne des entreprises.

Ainsi, une vigilance accrue s'exerce sur la pérennité des unités économiques. D'où l'institution d'une mission d'alerte dans le cadre de la mission légale (commissariat aux comptes) ou sociale (Comité d'entreprise) mettant beaucoup plus en exergue les facultés de bon gestionnaires d'entreprises.

Le respect de cette nouvelle mission ne peut se faire par tous que si l'avenir est suffisamment analysé et disséqué par le "DIAGNOSTIQUEUR".

La mission principale étant d'apprécier les forces et faiblesses contraintes et opportunités de l'entreprise à continuer ses activités.

Cette appréciation se devra de couvrir tous les centres d'intérêts de l'entreprise à savoir :

1. L'appréhension de la croissance, l'équilibre et la rentabilité, lorsqu'elle porte dans le "FINANCIER" et c'est ce cas qui nous intéresse.

2. Dans le commercial :

Il s'agira de :

- Produit,
- Prix,
- Publicité,
- Distribution.

3. Dans la technique :

Sur cet angle, on s'intéressera d'abord à l'organisation de la gestion et de la production puis du contrôle de qualité.

4. Dans le domaine humain et social on mettra l'accent sur :

- Climat social,
- SMIG (1) et salaire moyen,
- Absentéisme,
- Turn-over,
- etc...

Dans une telle approche, il s'agira d'un diagnostic global et comme nous l'avons signalé avant, notre étude porte essentiellement

(1) salaire minimum garanti

sur le domaine financier.

Le cas que nous avons choisi commande généralement un examen de la situation financière (approche patrimoniale ou par les flux) qui débouchera d'une part sur une sanction des stratégies passées et sur l'établissement d'une stratégie envisagée d'autre part.

Ainsi, notre étude qui a pour thème "DIAGNOSTIC FINANCIER D'UNE SOCIETE D'ASSURANCES " IARDT (1) se déroulera en deux parties comme suit

- La première partie portera sur un réexamen des aspects spécifiques des sociétés d'assurances,

- La deuxième présentera l'approche méthodologique d'un diagnostic financier dans le cadre des sociétés qui nous intéressent.

**
*

(1) Incendie - Accidents - Risques divers et transports

 PREMIERE  ARTIE

ASPECTS SPECIFIQUES
DES SOCIETES D'ASSURANCES

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

\$\$\$\$\$\$

Au delà d'une simple exigence de structure, cette partie de notre étude offre une meilleure appréhension pour combler les attentes des destinataires de notre mémoire.

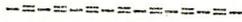
Aux néophytes, elle assurera un début de compréhension indispensable à l'assimilation des difficultés pratiques et techniques posées par le sujet.

Aux praticiens, elle permettra une remémoration adéquate, gage d'une meilleure appréciation d'ensemble.

Pour ce fait, on l'a situé dans un contexte des spécificités permettant de passer en revue tout ce qui est particulier au secteur pour servir ainsi de meilleur tremplin à la suite des idées

* * * *
* *
*

D E D I C A C E



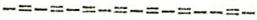
A MES PARENTS

A MES AMIS

AUX ASSUREURS

A MON EPOUSE HAOUA DOUNIA

ET A MOI-MEME



TOUS MES REMERCIEMENTS A
Monsieur AMBASSA Léonard
POUR SA DISPONIBILITE ET
SA FRANCHE COLLABORATION

---oOo---

S
O M M A I R E

	<u>N° PAGE</u>
AVANT PROPOS	
INTRODUCTION GENERALE.....	01
<u>I/ ASPECTS SPECIFIQUES DES SOCIETES</u>	
<u>D'ASSURANCES.....</u>	04
1.1 Particularités juridiques.....	06
1.1.1 Caractères généraux et garanties exigées au moment de la constitution de la société.....	06
1.1.2 Agrément des sociétés d'assurances...	07
1.2 Particularités sur le plan commercial..	08
1.2.1 Nature du produit.....	08
1.2.2 Forme du produit.....	08
1.3 Particularités sur les plans technique et financier.....	08
1.3.1 Particularités techniques.....	08
1.3.2 Particularités sur le plan financier.....	09
1.4 Contrôle des sociétés d'assurances.....	19

1.4.1	Contrôle de chaque société.....	20
1.4.2	Organisation de l'ensemble du marché.....	20
II - <u>APPROCHE METHODOLOGIQUE DU DIAGNOSTIC</u>		
	<u>FINANCIER</u>	21
2.0	Outils de base.....	24
2.1	La croissance.....	24
2.1.1	Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires.....	25
2.1.2	Résultat technique.....	25
2.1.3	Résultat financier.....	26
2.1.4	La croissance nominale.....	27
2.1.5	La croissance réelle.....	28
2.2	Analyse de la rentabilité du résultat d'exploitation.....	30
2.3	Equilibre financier.....	36
2.3.1	Provisions techniques et leur couverture par des valeurs admises.....	37
2.3.2	Exigibilité à court terme...	38
2.3.3	Les garanties supplémentaires	40
2.4	Synthèse de diagnostic.....	41
	CONCLUSION GENERALE.....	45
	ANNEXES.....	47
	BIBLIOGRAPHIE.....	48

 -) V A N T  R O P O S

La réunion du Comité de Direction de l'Institut International des Assurances du 25 Janvier 1983 a connu l'instauration du mémoire à la fin de formation du cycle supérieur de chaque stagiaire.

Au delà d'une simple exigence académique, on dénote entre autres certains objectifs salutaires à savoir :

- Permettre aux stagiaires de mettre en pratique les théories acquises,
- se familiariser dans les méthodes de communication écrite et orale,
- asseoir l'esprit de recherche chez le futur cadre du secteur des assurances

C'est conscients de ces objectifs que nous avons retenu le thème "DIAGNOSTIC FINANCIER D'UNE SOCIETE D'ASSURANCE IARDT" qui, à notre époque semble coïncider avec un écueil que l'on rencontre dans bien des sociétés africaines aujourd'hui et dont le secteur des assurances n'est pas du reste.

En apportant notre petite contribution à ce volet qui est l'un des aspects essentiels de la réussite des sociétés modernes, nous voudrions avant tout ressortir une approche simple pouvant s'adapter à nos jeunes compagnies.

Aussi demandons-nous une certaine indulgence de la part de nos lecteurs sur certains points qui ne seront pas suffisamment abordés, car nous voulons d'abord répondre à une contrainte...

Nous présentons enfin à tous nos lecteurs notre marque de reconnaissance pour les différentes finalités qu'ils pourront éventuellement faire de cette modeste oeuvre

* * *
* *
*

1.1. PARTICULARITES JURIDIQUES

Avant d'entrer dans les spécificités des sociétés d'assurances, nous tenons à rappeler que comme pour les autres secteurs de l'économie, les sociétés d'assurances doivent être régulièrement constituées.

Il s'agit pour elles de remplir les dispositions impératives liées au contrat de société.

1.1.1. Caractères généraux et garanties exigées au moment De la constitution de la société.

En France, comme dans les pays membres de la CICA (1), les sociétés ne peuvent présenter des contrats d'assurances au public que si elles ont l'une des formes juridiques ci-dessous :

- société anonyme,
- société mutuelle,
- société à forme mutuelle.

Nous remarquons aisément que les sociétés à responsabilité limitée ou sociétés en nom collectif et autres ne doivent pas pratiquer des opérations d'assurances.

* Les sociétés anonymes

Ce sont les entreprises commerciales.

Elles sont à la recherche du bénéfice.

Les sociétés anonymes sont assujéties à la constitution d'un capital minimum.

Dans la zone CICA, il n'y a pas uniformité en ce qui concerne le minimum exigé. C'est ainsi qu'au Cameroun, ce capital est fixé à trois cents millions de CFA. et au SENEGAL il est de quatre cents millions de F CFA.

Nous constatons seulement en faisant le tour de tous les pays de la zone CICA, que le minimum varie entre trois cents millions CFA et quatre cents millions CFA.

(1) Conférence internationale de contrôle des assurances.

Le capital minimum exigé est très insignifiant pour garantir la bonne exécution des engagements de la Société vis-à-vis des assurés. Les créances de ces derniers représentent des montants énormes par rapport au capital social.

Aussi, la réglementation exige-t-elle des sociétés à constituer des provisions techniques.

Pour les sociétés risques divers, il s'agit des provisions pour risques en cours (PREC) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP).

Les textes législatifs et réglementaires précisent et déterminent les modes de calcul de ces provisions.

* Les sociétés mutuelles ou les sociétés à forme mutuelle

Ce sont des associations à but non lucratif. Elles doivent constituer un fonds d'établissement qui est généralement la moitié du capital social exigé aux sociétés anonymes.

Théoriquement, les adhérents sont à la fois propriétaires et assurés. Ce sont des sociétaires égaux entre eux.

La différence entre la société mutuelle et celle à forme mutuelle est que la première regroupe des adhérents unis par des liens géographiques ou professionnels alors que la seconde regroupe des adhérents de tous horizons. De plus, la mutuelle pure est soumise au système de cotisation variable alors que la société à forme mutuelle a le choix entre le système de cotisation variable et fixe. Aussi, la société à forme mutuelle peut rémunérer des intermédiaires à la différence des mutuelles pures.

1.1.2 Agrément des sociétés d'assurances

Une société d'assurances même régulièrement constituée ne peut commencer ses activités qu'après avoir obtenu un agrément auprès du Ministre des Finances. L'agrément est accordé généralement après étude du dossier soit pour des opérations d'assurances IARDT, soit des assurances-vie ou toutes branches à la fois.

1.2 PARTICULARITES SUR LE PLAN COMMERCIAL

Les sociétés d'assurances sont soumises au plan commercial à une réglementation qui porte sur la nature, la forme et le coût du produit à vendre.

1.2.1 Nature du produit

Dans le souci de vouloir protéger directement les assurés ou indirectement les victimes, il a été institué une obligation d'assurance dans certaines branches. Il s'agit par exemple de l'assurance responsabilité civile automobile, l'assurance chasse, l'assurance construction et les assurances des facultés maritimes.

1.2.2 Forme du produit

La réglementation intervient dans le traitement des conditions générales des polices d'assurances et des obligations de deux parties. Elle peut parfois imposer certaines clauses particulières. Le but visé par le législateur étant de limiter la suprématie de l'assureur par la prohibition dans le contrat des clauses abusives.

1.2.3 Règlementation sur le tarif

La réglementation sur la nature et la forme n'est pas suffisante pour garantir les intérêts des assurés. C'est pour cette raison que les pouvoirs publics ont eu à intervenir pour fixer des tarifs de base surtout lorsque l'assurance est rendue obligatoire.

1.3 PARTICULARITES SUR LES PLANS TECHNIQUE ET FINANCIER

1.3.1 Particularités techniques

les assurances risques divers fonctionnent techniquement en répartition c'est-à-dire toute la prime payée tombe dans un panier commun. Ce dernier appartient à la mutualité des assurés et servira à payer les sinistres qui surviendront.

Lors du paiement des indemnités, il n'est fait aucune comparaison entre la prime payée et les indemnités versées.

Autre particularité très remarquable est l'inversion du cycle de production. Les sociétés d'assurances vendent un produit dont elles ignorent le coût. Ce n'est qu'une fois réglé le sinistre qu'on connaîtra le coût réel du service rendu.

Pour garantir ainsi leur solvabilité, les sociétés sont contraintes à constituer des provisions techniques et de les couvrir par des placements bien définis. Cette partie engagements et couverture est à la base de la notion d'équilibre financier dans ces sociétés.

1.3.2 Particularités sur le plan financier

Compte tenu des spécificités et de la complexité des opérations d'assurance, il a été institué un plan comptable des assurances par le décret du 29 Août 1969. Les diverses dispositions comptables se retrouvent dans les articles R 341-1 à R 343-5 du code des assurances. On y trouve notamment :

- les principes comptables généraux à respecter et la liste des documents à tenir.
- Le cadre comptable et la liste des comptes,
- les modèles des comptes de résultats et de bilan,
- la terminologie et les modalités de fonctionnement des comptes.
- Les différents états modèles à établir.

Le cadre comptable en assurance est formé de 9 classes. La classe 3 réservée aux stocks dans les sociétés industrielles et commerciales fait place aux comptes des provisions techniques.

Dans le cas qui nous concerne, on s'intéressera particulièrement aux états financiers tout en insistant sur les comptes spécifiques à l'assurance.

* Le bilan d'une société d'assurances

Même dans le cadre des assurances, le bilan reste un tableau qui reflète la situation patrimoniale de ces sociétés.

En grandes masses, le bilan patrimonial sera ainsi schématisé :

ACTIF		PASSIF	
Classe 2 valeurs immobilisées	Placements et autres valeurs immobilisées	classe 1 capitaux permanents	capital Réerves Dettes à long et moyen terme
Classe 3 Provisions Techniques	Part des réassureurs dans les provisions techniques	Classe 3	Provisions techniques
Classe 4 et 5	Comptes des tiers, valeurs réalisables à court terme et disponibles	Classe 4 et 5	Dettes à court terme
	Résultat (perte)		Résultat (bénéfice)

Toujours en grandes masses, le bilan financier issu du bilan patrimonial aura la physionomie ci-dessous :

ACTIF	PASSIF
* <u>Placements</u>	* <u>Fonds propres</u>
. Admis et appartenant à la société	
. Valeurs remises par les réassureurs	* <u>Provisions techniques</u>
. Non admis	
	* <u>Autres provisions et dettes à long et à moyen terme</u>
* <u>Liquidités</u>	
	* <u>Dettes à court terme</u>
* <u>Créances</u>	
. Assurés et agents	
. Réassureurs	* <u>Résultat</u>
* <u>Divers</u>	
. Matériel et mobilier	

Compte tenu de l'importance quantitative des rubriques des provisions techniques et des placements par rapport au total du bilan, il convient de broser une esquisse de ces postes et de certains comptes spécifiques du passif et de l'actif.

** Provisions et autres comptes du passif

*** Les provisions techniques

C'est le compte le plus spécifique en assurance. Il est par ailleurs le poste le plus important car c'est de lui que dépend la solvabilité de l'entreprise. C'est pour cette raison que les assureurs attachent une importance particulière à ses modes de détermination et de calcul.

Les Provisions techniques sont calculées brut de réassurance. En assurance IARDT, on distingue deux principales catégories de provisions techniques :

- Les provisions pour risques en cours
- Les provisions pour sinistres à payer.

Les provisions pour risques en cours représentent la proportion des primes reportées au delà du 31 Décembre de l'année considérée et servant à faire face aussi aux frais de gestion de ces risques.

Quant aux provisions pour sinistres à payer, elles sont constituées dans le but de faire face aux sinistres.

Lorsque les sinistres se produisent, ils ne sont pas immédiatement réglés. Un long délai sépare le jour du sinistre et celui du versement des indemnités. Pour cela, la société d'assurances évalue les dettes qui sont à sa charge et inscrit au passif comme provisions pour sinistres à Payer.

Les provisions pour sinistres à payer sont la conséquence :

- D'une dette certaine : sinistres réglés et non payés
- D'une évaluation : sinistres déclarés et non réglés
- D'une estimation : sinistres survenus et non déclarés
- Les frais de gestion des sinistres.

*** Autres comptes du passif

Ici, nous retenons au passif certains comptes spécifiques à l'assurance tels que les comptes courants des réassureurs et les comptes courants des coassureurs créditeurs, les comptes courants des cédants créditeurs. Ces différents comptes reflètent la contrepartie des opérations de réassurance et de la coassurance.

La réassurance est une technique de dilution des risques. Elle consiste pour l'assureur direct à passer une partie du risque à un réassureur moyennant prime.

La coassurance est l'opération par laquelle plusieurs assureurs garantissent un même risque sans solidarité entre eux.

Enfin, il y a le compte agent créditeur du fait du mode très particulier de distribution en assurance.

Si le passif reste dominé par les comptes des provisions techniques l'actif est par contre influencé par les comptes de placements.

** Placements et autres comptes de l'actif

*** Les placements

L'actif du bilan d'une société d'assurances est dominé par la masse des valeurs de placements, contrepartie obligatoire des provisions techniques du passif.

La couverture des provisions techniques par les placements est soumise à une réglementation propre à chaque pays. Au Cameroun, la répartition est de la façon suivante.

	% par rapport aux provisions tech.	% par rapport à la catégorie
1) 1ère catégorie : sans limitation	70 %	80 %
. Valeurs d'Etat		
. Immeubles.....		
. Immobilisations en cours.....		
. Prêts aux sociétés immobilières		
. Dépôt dans les organismes financiers d'Etat.....		
2) 2ème catégorie : avec limitation terrains non construits.....	30 %	40 %
Obligations.....		
Actions.....		
3) 3ème catégorie avec limitation	100 % des valeurs (1) et (2)	60 %
. Liquidités (caisse-banque)		
. Primes à recevoir de moins de 3 mois	100 % des provisions techni.	100 % des valeurs (3)

Nous constatons dans la réglementation des placements et ceci partout ailleurs des indications impératives concernant :

- la liste des valeurs admises en représentation des provisions techniques,
- les contraintes quantitatives
- l'évaluation des placements
- le respect de la règle de congruence.

*** Autres comptes de l'actif

Ce sont les comptes déjà énumérés dans d'autres comptes du passif, la seule différence étant qu'ici leur solde est débiteur.

* Les comptes de résultats

Ils sont au nombre de deux :

- le compte d'exploitation générale,
- et le compte des pertes et profits.

** Le compte d'exploitation générale

Tout diagnostic financier partira de ce compte pour faire son analyse et sa synthèse afin de se donner une idée précise sur les activités de la société et partant affirmer le principe de la continuité de l'exploitation annoncée dans notre introduction.

Pour ce faire, il y aura lieu de présenter son articulation ici en IARDT, étant donné que le plan comptable prévoit un autre modèle pour les sociétés-vie.

.../...

C'est donc sur la base de ce compte que le diagnostiqueur financier s'appuie pour analyser :

- le chiffre d'affaires
- les produits financiers
- les dotations aux provisions de primes
- les charges de sinistres
- la réassurance,
- les frais généraux
- les commissions
- etc...

** Le compte des pertes et profits

Le plan comptable de l'assurance prévoit un même modèle de ce compte tant pour les compagnies-vie que pour les compagnies non vie.

D'une manière simplifiée, il se présente ainsi :

.../...

COMPTE DES PERTES ET PROFITS

DEBIT		CREDIT	
. Pertes d'exploitat° de l'exercice		. Profit d'exploitation de l'exercice	
. Pertes sur exercices antérieurs		Profits sur exercices antérieurs	
. Provisions pour moins values à la clôtüre de l'exercice		. Provisions pour moins values à l'ouverture de l'exercice	
. Dotations de l'exercice aux diverses réserves		. Reprise sur provisions antérieures	
. Dotations de l'exercice aux réserves réglementaires		. Utilisation des provisions	
. Dotations aux provisions pour pertes et charges		. Profit exceptionnel	
. Dotations aux provisions pour dépréciation		. Perte nette	
. Pertes exceptionnelles			
. Impôt sur le bénéfice			
. Bénéfice net			
TOTAL		TOTAL	

Le compte des pertes et profits reçoit à son débit et à son crédit respectivement toutes les pertes et profits à caractère accidentel ou liés aux exercices antérieurs.

Il permet de bien apprécier la composition du résultat net. En d'autres termes de mesurer l'apport des éléments exceptionnels par agrégation au résultat d'exploitation.

En résumé, l'examen des états financiers complété par les états CICA permet déjà de se fixer sur le diagnostic.

* Les états modèles

Les sociétés d'assurances sont tenues de confectionner chaque année des documents relatifs à :

- l'analyse de l'exploitation : gestion technique par catégories, par exercice et par pays,
- La gestion financière : placements, couverture des engagements règlementés et marge de solvabilité.

Ces documents sont appelés états modèles. Nous n'allons présenter que les états indispensables pour notre étude à savoir les état C₁, C₄, C₅ C₁₀ et B₁₀

** Etats C₁ DES SOCIETES IARD

Très important pour le diagnostiqueur dans ce sens qu'il présente l'éclatement du résultat d'exploitation par branche d'assurance. Bref, c'est la ventilation du compte d'exploitation générale.

** ETAT C₄

Cet état permet de constater globalement la manière dont les provisions techniques et les dettes privilégiées ont été couvertes par les éléments d'actif.

.../...

** ETAT C₅

L'état C₅ donne l'énumération et l'estimation des valeurs admises en représentation des provisions techniques. Ce document permet d'apprécier la politique financière de la société par rapport à elle-même et par rapport à la réglementation.

** ETAT C₁₀

Il doit être produit par les compagnies pratiquant la branche automobile. Il est composé de deux tableaux :

- tableau A : Assurance de responsabilité civile résultant de l'emploi des véhicules à moteur.
- Tableau B : Assurance de dommages et autres risques résultant de l'emploi des véhicules à moteur.

** ETAT B₁₀

C'est un document indispensable pour l'analyse de l'exploitation technique IARDT par exercice de référence. L'état B₁₀ est exclusivement recommandé par la Direction des Assurances. Il comporte six tableaux :

- tableau A : Primes acquises à l'exercice
- tableau B : nombre de contrats
- tableau C : Nombre de sinistres payés ou à payer
- Tableau D : Sinistres, paiements et provisions
- Tableau E : Recours et sauvetages
- Tableau F : Coût moyen et pourcentages par exercice.

Il est mis en annexe la présentation de ces cinq états modèles.

Nous constatons que le secteur d'assurance est trop règlementé, trop légiféré. d'où la nécessité d'un contrôle par l'Etat.

1.4 Contrôle des sociétés d'assurances

Le contrôle vise deux buts :

.../...

- Contrôles technique, financier et juridique de chaque société.
- organisation de l'ensemble du marché.

1.4.1 Contrôle de chaque société

En France, comme dans nos pays, les textes législatifs et réglementaires qui régissent le contrôle de l'Etat sur les sociétés d'assurances précisent que : "le contrôle de l'Etat s'exerce dans l'intérêt des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurance et de capitalisation".

Le contrôle de chaque société se justifie du fait de :

- la spécificité du produit d'assurance,
- l'inégalité qui existe entre l'assureur et l'assuré.
- risques d'insolvabilité de l'assureur.

1.4.2 Organisation de l'ensemble du marché

L'industrie des assurances joue un rôle important dans l'économie d'un pays. Pour cela, un ensemble de mesures et d'interventions en vue d'une meilleure organisation et de l'instauration d'une situation saine du marché ont été jugées nécessaires. D'où nécessité de l'organisation d'ensemble du marché.

Voilà détaillées les principales particularités des sociétés d'assurances par rapport aux autres entreprises. Ces particularités prouvent à forte évidence que le secteur d'assurance est fortement spécifique, et que l'on ne saurait poser son diagnostic sans la prise en compte de ces aspects qui viennent d'être examinés.

Nous pouvons dire que chercher à analyser une société d'assurances sans tenir compte de ses réglementation et législation, c'est comme pénétrer dans une forêt sans carte ni boussole.

Après cette première partie qui nous aurait servi de tremplin, nous pouvons donc aborder la seconde qui traite de l'approche méthodologique du diagnostic financier.

* * * *
* *
*

II) E U X I E M E II) A R T I E

A P P R O C H E M E T H O D O L O G I Q U E
D U D I A G N O S T I C F I N A N C I E R

*

De nombreuses banques de données existent aujourd'hui pour permettre aux chefs d'entreprise avertis de se faire une opinion sur la santé financière de leur entreprise.

C'est le cas en France où la centrale des Bilans permet un "check-up" économique et financier rapide à condition de mieux se repérer dans les différents tableaux et ratios.

La Direction des Assurances dans les pays d'Afrique Noire francophone détient également certaines données.

Il en est de même de l'A.S.A.C (1) au Cameroun en ce qui concerne son rapport d'activité...

Cette information provient donc bien évidemment de l'extérieur de l'entreprise. A cette dernière, il faudrait ajouter l'information interne.

Le diagnostiqueur financier, sur la base de ces différentes sources aura donc pour mission de répondre à trois questions :

1) La croissance

Comment s'est comportée l'activité ?

A-t-on connu une croissance et à quel rythme ?

2) La rentabilité

Y a-t-il adéquation entre les moyens utilisés et les résultats obtenus ? La croissance est-elle accompagnée d'une rentabilité suffisante ?

3) L'équilibre

Quelle structure financière a l'entreprise ?

Quelle a été l'influence de la croissance et de la rentabilité ci-dessus sur cette dernière ?

.../...

(1) Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun

La réponse à toutes ces questions permettra à l'entreprise de faire une SYNTHÈSE en dégagant les forces et les faiblesses de son unité économique.

Sur ce une méthodologie s'impose de ces points qui marquent le cheminement de tout diagnostic financier. Mais avant tout, il convient de s'interroger sur les bases de ce travail.

*

2.0 OUTILS DE BASE

Il sera fait une simple énumération de ces outils. Leur présentation a été largement abordée dans la première partie.

Il s'agit donc de :

- Comptes de résultats
- bilans
- Etats CICA C_1 , C_4 , C_5 , C_{10}
- L'environnement macro-économique
- Diverses statistiques.

2.1 LA CROISSANCE

A cette étape, on se servira du compte d'exploitation générale, de l'état C_1 et des statistiques macro-économiques notamment le taux d'inflation.

L'objectif, ici, reste de porter un jugement sur l'activité, les résultats et les performances de l'entreprise.

2.1.1 ANALYSE DE L'EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

a) Le chiffre d'affaires

En assurance, le chiffre d'affaires est : "le montant des primes émises nettes d'annulations et de taxes et comprenant les accessoires et coûts de polices ainsi que les primes à émettre, déduction faite des réductions et ristournes de primes" (1).

b) Primes acquises à l'exercice

Généralement et compte tenu du principe du respect de la séparation des exercices, on peut prendre également les primes acquises à l'exercice comme chiffre d'affaires. Ceci découle du fait que les primes peuvent être payées à n'importe quelle date de l'année alors que la garantie offerte par l'assureur déborde et va au delà de l'exercice d'émission.

Pour mieux apprécier le chiffre d'affaires, les primes acquises paraissent mieux indiquées étant donné que les outils utilisés dans l'analyse de l'exploitation sont soumis au respect de la séparation de l'exercice.

Les primes acquises de l'exercice s'obtiennent ainsi :

Chiffre d'affaires (tel que défini plus haut)
- Provisions pour risques en cours au 31/12
+ Provisions pour risques en cours au 1/1
= Primes acquises à l'exercice.

Nous remarquons aisément que l'appréciation des primes acquises dépend de l'estimation des provisions pour risques en cours.

2.1.2 RESULTAT TECHNIQUE

Le rapport charges de sinistres à primes acquises donne le taux de sinistralité (S/P acquises).

(1) L'assurance-Théorie - comptabilité de F. SIMONET page 253

Ce ratio permet d'apprécier la qualité du risque et la tarification. Sur le plan pratique, on fait ressortir des ratios par branche. Car pris globalement, il peut cacher certaines réalités

Le résultat technique en assurance est égal à :

- Primes acquises
- Charges de sinistres
- Commissions
- Frais généraux
- = Résultat technique.

2.1.3 RESULTAT FINANCIER

L'actif du bilan d'une société d'assurances est largement dominé par les placements qui rapportent d'énormes produits.

Le résultat obtenu à partir de la différence entre les produits des placements et les charges de placement constitue le résultat financier.

Pour être en conformité avec les principes de la comptabilité dans la réalisation du résultat financier, on sépare les éléments courants à ceux exceptionnels.

Le résultat financier permet généralement d'améliorer le résultat technique.

Nous tenons à rappeler que les plans comptables ne connaissent pas ces résultats (technique et financier). C'est généralement l'analyste ou le diagnostiqueur financier qui les fait ressortir pour mieux apprécier les deux gestions :

- financière
- technique

.../...

Le résultat technique plus le résultat financier (éléments d'exploitation comme éléments exceptionnels) donne le résultat net.

Après ceci, nous allons revenir sur le chiffre d'affaires ou les primes acquises qui constituent un élément important dans la détermination du résultat.

Il s'agit de l'analyser en deux phases :

- La croissance nominale
- La croissance réelle.

2.1.4. LA CROISSANCE NOMINALE

Il est conseillé de la calculer sur trois ans afin de dégager un taux moyen.

* Calcul du taux nominal

Désignons par CA_{87} , CA_{88} et CA_{89} respectivement chiffre d'affaires des années 1987, 1988 et 1989.

La croissance du chiffre d'affaire de 1987 à 1989 s'obtient ainsi : soit i_c ce taux de croissance

$$i_c = \frac{CA_{89} - CA_{87} + 1}{CA_{87}}$$

C'est un taux cumulé sur trois ans.

Le taux moyen i_m est obtenu en divisant la somme de trois taux annuels. D'où :

$$i_m = (i_{87} + i_{88} + i_{89}) / 3$$

TABLEAU

	87	88	89	MOYENNE
TAUX DE CROISSANCE DU C.A	i_{87}	i_{88}	i_{89}	i_m

2.1.5 DETERMINATION DE LA CROISSANCE RELLE

La croissance nominale reste souvent trompeuse dans la mesure où elle est majorée par l'influence de l'inflation et mieux souvent de la hausse des tarifs dans certaines branches d'assurance.

La méthode consiste donc à ramener en francs de la dernière période en tenant compte de l'indice d'augmentation des tarifs.

Comment opérer ces calculs en francs d'une année de référence.

Pour ce faire, il conviendra de ramener le chiffre d'affaires de l'exercice considéré au cumul de l'évolution générale des tarifs à partir de l'année de référence.

Soit d_1 , d_2 , d_3 les taux d'augmentation des tarifs en 1987, 1988 et 1989 et CA_{87} , CA_{88} , CA_{89} les chiffres d'affaires correspondants.

Quels sont les chiffres d'affaires de 87 et 88 désignés par CA'_{87} et CA'_{88} qui correspondent au niveau d'augmentation des tarifs ou de l'inflation en 1989.

Ainsi en 1988, le chiffre d'affaires en francs correspondant à l'année 1989 est de :

$$CA_{88} \times d_2 = CA'_{88}$$

Celui de 87 correspondant en francs à l'année 89 est de :

$$CA_{87} \times d_1 \times d_2 = CA'_{87}$$

C'est donc par rapport à ces nouveaux chiffres d'affaires qu'il faut calculer les taux de croissance réels sur les hypothèses de calculs précédemment présentés.

TABLEAU

	1987	1988	1989	MOYENNE
Chiffre d'aff. corrigés	CA' 87	CA' 88	CA ₈₉	
Taux réels	i' 87	i' 88	i' 89	i' m

Cette analyse de la croissance du chiffre d'affaires devra être menée branche par branche.

Après l'étude de la croissance dans laquelle nous avons aussi la détermination du résultat, nous allons aborder maintenant le volet rentabilité.

.../...

2.2 ANALYSE DE LA RENTABILITE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

La mesure de la rentabilité du résultat d'exploitation sera également menée sur trois ans.

Il y aura lieu de l'expliquer afin de dégager les conclusions plausibles par les phases ci-après.

1) Quelle est la composition du portefeuille ?

Le chiffre d'affaires de chaque branche sera tout naturellement rapporté au chiffre d'affaires global. Ainsi on déterminera les branches dominantes dans le portefeuille de l'entreprise.

2) Quel est le niveau de cession en réassurance ?

- Pour le chiffre d'affaires direct, on cherchera le rapport primes cédées aux primes émises nettes.

- Compte tenu de la variété des traités, on retiendra également l'expression sinistres à la charge des réassureurs sur le montant brut des sinistres.

3) Quelle est l'importance des provisions techniques à la fin de l'exercice ? C'est le montant des provisions techniques IARDT tel qu'il ressort à l'état C_4 . Ce total sera à rapporter immédiatement au chiffre d'affaires global.

4) Quel est le niveau des frais généraux ?

On aura à ventiler leur évolution pour les trois derniers exercices. Evolution à comparer tout naturellement à l'évolution générale du prix.

Cette évolution sera aussi à comparer dans un deuxième temps à

.../...

l'évolution du chiffre d'affaires analysé plus haut.

Enfin, on aura à calculer le taux pondéré des frais généraux au regard de la moyenne du marché et compte tenu de la structure du portefeuille de la société.

EXEMPLE THEORIQUE D'ANALYSE DES FRAIS GENERAUX

BRANCHES	COMPOSIT°DU PORTE-FEUILLE	TAUX DES FRAIS DU MARCHÉ	TAUX PONDERE	TAUX DE L'ENTREPRISE
AUTO.....	A ₁	x ₁	i ₁ = A ₁ · x ₁	e ₁
INCENDIE.....	I ₁	x ₂	i ₂ = I ₁ · x ₂	e ₂
TRANSPORTS.....	T ₁	x ₃	i ₃	e ₃
RESPONS. CIVILE...	R ₁	x ₄	i ₄	e ₄
ACC. CORPORELS....	C ₁	x ₅	i ₅	e ₅
AUTRES RISQUES....	a ₁	x ₆	i ₆	e ₆
TOTAL.....	100 %	X	I	E

$$I = i_1 + i_2 + \dots + i_6$$

$$E = e_1 + e_2 + \dots + e_6$$

$$X = x_1 + x_2 + \dots + x_6$$

$$100 \% = A_1 + I_1 + T_1 + R_1 + C_1 + a_1$$

.../...

La série des taux pondérés par branche permet de déterminer un taux global de frais généraux pondéré (I) qui sera à rapprocher avec le taux réel des frais généraux de l'entreprise (E) afin que le diagnostiqueur émette son avis.

5) Le niveau de commissionnement est-il compatible à la structure du portefeuille et au réseau de distribution de la société ?

Le commissionnement sera d'abord à ventiler par branche et calculer la proportion par rapport à chaque branche.

Les branches à commissionnement élevé sont-elles à l'origine de l'augmentation des taux de commission ?

Ou la compagnie attire-t-elle les intermédiaires par des taux attrayants ?

6) Quel est le taux de S/P d'équilibre ?

le S/P d'équilibre s'obtient ainsi :

Primes émises.....	100 %
Produits financiers.....	+ X %
Commissions.....	- Y %
Frais généraux.....	- Z %
S/P d'équilibre.....	= α %

Le taux α % est à comparer avec le taux réel de S/P_A qui est :

$$S/PA = \frac{\text{Charges de sinistres}}{\text{Primes acquises à l'exercice}}$$

Le S/P d'équilibre permet à la société de savoir la marge qui lui reste pour payer les sinistres et assurer les placements.

.../...

Le rapprochement qui est à faire avec le S/P_A permet d'avoir une idée sur leur calcul et d'expliquer leur incidence sur le résultat. Il permet aussi d'apprécier la tarification.

$S/P_A > S/P$: exprime une perte due à l'insuffisance de tarification de certaines branches. Dans le cas contraire, cette différence exprime un gain technique.

7) le résultat technique en réassurance est-il favorable ou défavorable ?

résultat réel en réassurance (théorique)

. Résultat technique	R
. Frais généraux liés aux primes cédées	- FG
. Produits financiers	+ <u>V</u>
Résultat	= X

Ce résultat permet d'apprécier les traités de réassurance et les liens qui unissent les deux parties.

8) Quel est le taux des produits financiers ?

Le niveau des produits financiers en rapport à chaque branche est-il acceptable ?

Cette partie impose de passer par un calcul des taux normalisés comme le montre le tableau ci-après.

.../...

TABLEAU

REPARTITION DU PORTEFEUILLE		RENDEMENT MOYEN DU MARCHÉ	TAUX NORMALISES
BRANCHE	TAUX		
AUTO.....	t_1	i_1	t'_1
INDENCIE.....	t_2	i_2	t'_2
TRANSPORTS.....	t_3	i_3	t'_3
AUTRES RISQUES.....	t_4	i_4	t'_4
TOTAL.....	$T = t_1 + t_2 + \dots + t_4$	$I = i_1 + i_2 + \dots + i_4$	$T' = t'_1 + t'_2 + \dots + t'_4$

En tenant compte de l'influence des cessions en réassurance, les produits financiers de l'entreprise diminuent. Ainsi le taux global normalisé à retenir est :

$$T'' = T' \times (100 \% - t_c)$$

t_c = Taux de cession.

Le taux T sera à comparer à celui de la société à diagnostiquer.

Ces différents éléments permettent de se faire une idée sur les éléments ayant influé soit favorablement soit défavorablement sur la croissance, sur le chiffre d'affaires d'une part et sur la rentabilité du résultat d'exploitation d'autre part.

.../...

Après avoir analysé la croissance et la rentabilité du résultat, on peut donc s'interroger sur la formation du résultat.

9) Composition et affectation du résultat

On se servira ici du compte résultat d'exploitation, du compte des pertes et profits et des états C₄ et C₅.

Le but ici est de déterminer l'origine des résultats et l'utilisation qui s'en suit.

a) Le bénéfice d'exploitation

Il a été connu et a été précédemment analysé (Cf. compte d'exploitation générale et état C₁).

b) Les plus ou moins values de cessions

Il s'agit des résultats patrimoniaux. En effet, les flux patrimoniaux peuvent influencer de manière déterminante sur le résultat net et changer l'appréciation des tiers intéressés à la réalisation de la gestion de la société ou de sa santé financière.

Ce résultat sera à appréhender d'abord sur le bien fondé de l'opération réalisée.

Entre autre, il faudrait s'interroger sur l'estimation ou l'évaluation des éléments cédés surtout lorsqu'il s'agit de l'immobilier.

c) L'influence des autres opérations

Il s'agit d'apprécier dans cette rubrique les pertes et profits sur exercices antérieurs. Il s'agit de :

. reprises sur provisions antérieures

.../...

- . L'utilisation des provisions précédentes
- . Les profits ou pertes sur charge,
- . les reprises sur provisions spéciales de réévaluation
- . Les autres pertes et profits

Après avoir déterminé la composition de ce résultat net, il convient d'apprécier son affectation par rapport :

- aux actionnaires
- à l'Etat
- aux salariés
- aux capitaux propres

Cette étape nous conduit à voir la structure financière de la société en terme d'équilibre financier.

2.3 EQUILIBRE FINANCIER

Il s'agit d'une analyse de structure financière. Les outils principaux pour celle-ci sont le bilan et les états C₄ et C₅

D'une manière générale, l'équilibre financier suppose d'une part que l'actif immobilisé soit financé au moins par les capitaux permanents et que les exigibilités à court terme puissent être liquidées par les réalisables à court terme et les disponibles.

Cette règle de fonds de roulement global n'est pas de rigueur et d'ailleurs moins significative en assurance.

En effet, les valeurs immobilisées ne sont pas soumises à cette contrainte. Les capitaux permanents dans notre secteur sont insignifiants par rapport aux valeurs immobilisées.

.../...

Et ceci se justifie par ces deux éléments :

- la faiblesse des capitaux propres.

Les capitaux propres sont constitués du capital social ou du fonds d'établissement plus le report à nouveau et les différentes réserves. Hors mis ces derniers, le capital social ou fonds d'établissement est faible du fait que ce fonds n'a pas pour vocation de garantir les engagements de la société vis-à-vis des assurés. Ce rôle révolu aux provisions techniques qui doivent être couvertes pour la bonne règle à 100 % dans les valeurs de placements.

- Le faible endettement des sociétés d'assurances

Les sociétés d'assurances empruntent peu. A cet effet, nous remarquons que le fonds de roulement net qui est la différence entre les capitaux permanents et l'actif immobilisé est insignifiant en assurance. De ce fait, le diagnostiqueur financier n'a pas de raisons de s'intéresser aux notions de fonds de roulement et de besoins du fonds de roulement. Par contre, il portera grand intérêt au fondement de l'équilibre en assurance passif engagé couvert par les actifs admis en représentation.

2.3.1 PROVISIONS TECHNIQUES ET LEUR COUVERTURE PAR DES VALEURS ADMISES

Les provisions techniques sont constituées dans le but de garantir les engagements de la société vis-à-vis des assurés. Elles doivent selon la législation, être représentées par les valeurs admises. Ici, le diagnostiqueur doit porter son travail sur deux points :

- Le montant des provisions techniques

Il s'agit de voir si les modes de détermination et de calcul des provisions techniques ont été bien appliqués. Ensuite, de voir si le montant n'est ni trop exagéré ni moindre.

.../...

- La représentation des provisions techniques

Premièrement, il conviendra de constater qu'effectivement toutes provisions techniques sont bien représentées par les valeurs admises tout au moins dans leur minimum exigé.

Deuxièmement de voir si les critères de sécurité de liquidité et de rentabilité ont réellement guidé ce choix.

Cette analyse sur les provisions techniques et leur couverture ne saura être complète que si par ailleurs, l'on essaie de faire un rapprochement entre les comptes dettes pour valeurs et espèces remises par les réassureurs et la part des réassureurs dans les provisions techniques du fait de l'existence de la réassurance.

Ainsi, pour mieux assurer la garantie des assurés, le montant des placements admis doit être au moins égal à celui des provisions techniques. Il est possible qu'une compagnie puisse disposer des fonds en dehors des placements admis pour justifier sa solvabilité.

2.3.2. L'EXIGIBILITE A COURT TERME

Une analyse à ce niveau a pour but de voir si la compagnie est à mesure d'exécuter correctement ses obligations à court terme.

Il s'agit du passif privilégié comprenant l'Etat et le Personnel.

Ainsi, pour maintenir l'équilibre financier global, il faut que la compagnie dispose à son actif assez de réalisables à court terme et les disponibles.

En assurance, pour mieux cerner l'équilibre financier, on rapproche le passif engagé à l'actif admis. C'est le fondement de l'équilibre dans ce secteur. Nous proposons à titre d'exemple cette approche du Professeur J.L BELLANDO dans un cas imaginaire afin d'appuyer cette théorie.

	ANNEE n-1	ANNEE n
<u>PASSIF ENGAGE</u>		
Provisions techniques	100	100
Dettes à long terme		
Dettes à court terme	6,9	9
TOTAL ENGAGEMENTS.....	106,9	109
<u>ACTIF</u>		
. Placements admis		
- immeubles	9	25,7
- autres placements admis	5,8	21
. Remis par les Réassureurs		
. placements non admis		
. liquidités	32,5	57,6
. créances sur assurés et agents	18,9	16,1
. Créances Réassureurs	17,7	
. divers	14,8	9,8
TOTAL ACTIF.....	98,7	120,1
Excédent d'actif Fonds propres comptables	-8,2	+ 11,1

Le but poursuivi est de mesurer quantitativement et qualitativement la solvabilité de l'entreprise.

.../...

Ce tableau a donc l'avantage de ressortir les engagements techniques et leur couverture. Il permet aussi d'apprécier la solvabilité sur la base du ratio :

$$\frac{\text{Fonds propres comptables (F.P.C)}}{\text{Primes émises (P.E)}}$$

Ce dernier est encore calculé de la manière ci-dessous :

$$\frac{\text{F.P.C}}{\text{P.T}} \times \frac{\text{P.T (Provisions techniques)}}{\text{P.E}}$$

2.3.3. LES GARANTIES SUPPLEMENTAIRES

Les sociétés d'assurances sont tenues de disposer en plus des provisions techniques d'une marge de solvabilité. Cette dernière est calculée par rapport soit au montant des primes, soit au montant des sinistres.

Nous n'allons pas nous engager dans les modalités de son calcul, mais donnons seulement les éléments utilisés pour son calcul qui en assurance IARD sont :

- Le capital social ou fonds d'établissement
- La moitié de la partie non versée du capital social ou du fonds d'établissement.
- Les réserves et le report à nouveau
- Sur demande, les plus values latentes résultant de sous estimations d'éléments d'actifs ou de sur estimation des éléments de passif.

Il est exigé aussi aux sociétés de disposer d'un fonds de garantie égal au tiers du montant règlementaire de la marge de solvabilité.

Dans le cadre de la solvabilité, on utilise certains ratios dont nous résumons ici quelques uns :

. Marge de garantie

Elle se calcule de deux façons qui sont :

$$** \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Provisions techniq.}} \times 100$$

$$** \frac{\text{Total des immobilisations d'exploitation}}{\text{Fonds propres + dettes à long terme}} \times 100$$

. Taux de couverture des charges techniques

Il s'apprécie à partir de ceci :

$$\frac{\text{Total des placements}}{\text{Provisions techniques}} \times 100$$

. Rendement des actifs admis

$$** \frac{\text{Produits financiers}}{\text{Provisions techniques}} \times 100$$

$$** \frac{\text{Produits financiers}}{\text{Total des placements}} \times 100$$

2.4 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC

De tout ce qui vient d'être vu, il appartient maintenant au diagnostiqueur de faire la synthèse afin de porter un jugement motivé et global.

C'est à ce niveau qu'il doit regrouper les éléments hétérogènes analysés ci-dessus sur 3 ans et les confronter à ceux des entreprises concurrentes du secteur.

.../...

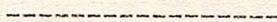
Cela pourra se faire dans un tableau de la forme proposée par le Professeur J.L BELLANDO (Cf. page suivante).

L'opinion globale se dégagera sur cette vue d'ensemble à porter sur l'activité et l'équilibre financier. Ce jugement d'ensemble sera guidé par les éléments issus de la société et des écarts observés par rapport à la concurrence

.../...

<p>1.2. <u>TAUX DE CESSIIONS</u> Par rapport aux primes Par rapport aux sinistres</p>											
<p>1.3 <u>PROVISIONS TECHNIQUES</u></p>											
<p>2 - <u>B I L A N</u> 2.1 PASSIF engagé 2.2 ACTIF engagé</p>											
<p>2.3 FONDS PROPRES COMPTABLES</p>											
<p>3 - <u>COUVERTURE DES RATIOS</u> <u>P.T</u></p>											
<p>4 - <u>SOLVABILITE</u></p>											
<p>5 - <u>RENDEMENTS DES ACTIFS</u></p>											
<p>6 - <u>TAUX DES ARRIERES</u></p>											

CONCLUSION GENERALE



Au terme de notre étude portant sur ce thème de DIAGNOSTIC FINANCIER, nous avons sommairement abordé les aspects théoriques qui sont nettement importants dans un secteur comme les assurances. Nous en avons insisté d'avantage sur les aspects méthodologiques et techniques de ce travail qui, s'ils n'étaient pas connus, rendraient très complexe sa réalisation.

Aussi, la démarche adoptée répond d'abord à un choix ; celui de la simplicité dans le but de faciliter la compréhension des uns et des autres et d'assimiler notre oeuvre à un outil de travail.

Mais, avant tout, il importe de retenir que la technique de diagnostic financier dans les sociétés d'assurances devrait être une exigence permanente à faire dès que la société répond à certains critères qui restent peut-être à définir.

En outre, nous avons jugé nécessaire de souligner que tout diagnostic financier n'est utile que s'il débouche par des solutions et des recommandations dont nous avons omis dans notre étude dans la mesure où elle ne porte pas sur un cas pratique.

Dans cette perspective, il demeure un complément indispensable au contrôleur de gestion d'abord sur le plan interne et ensuite aux différents partenaires cités dans notre introduction.

Lorsque cette logique n'est pas satisfaite, tout travail de diagnostic ressemble à une simple analyse mieux encore à un "jeu critique".

Enfin, le volet diagnostic financier, tout en étant un domaine très important, reste complémentaire aux autres volets de "diagnostic" pour ainsi être appelé : "DIAGNOSTIC GLOBAL". Cela est aussi vrai même dans le secteur qui a intéressé notre étude ; celui des assurances.

* * *
* *
*

-) N N E X E S

BILAN AU 31 DECEMBRE

P A S S I F

A C T I F

A C T I F		P A S S I F	
MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS	MONTANT NET	
<u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u>		10.687.000	3.702.600
<u>IMMOBILISATIONS</u>			
- Immeubles	380.506.250	280.015.000	20.000.00
- Matériel, Mobilier, Installat.	61.121.418	24.844.035	20.198.07
- Immobilisations incorporelles	74.733.000	74.733.000	85.410.00
<u>AUTRES VALEURS IMMOBILISEES</u>			370.608.07
- Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques	367.767.709	367.017.709	445.170.71
- P E E. à-convertis	643.000	643.000	498.381.70
- Cautionnements	851.600	851.600	28.400.00
<u>TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES</u>		896.309.977	2.951.770.00
<u>PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>		751.760.177	14.901.86
<u>VALEURS REALISABLES A COURT TERME OU DISPONIBLES</u>			3.503.453.57
- Créances sur Les Assurés et les Agents	384.700.072	384.700.072	240.469.87
- Personnel	8.202.612	8.202.612	8.004.27
- Impôt avancé sur R.V.M.	3.136.000	3.136.000	107.451.91
- Débiteurs divers	1.669.870	2.873.113	1.731.71
- Charges payées d'avance	24.997.595	24.997.595	14.774.00
- Produits à recevoir	3.123.480.573	3.123.480.573	21.871.50
- Banques et chèques postaux	1.676.630	1.676.630	26.218.15
- Caisse			41.502.00
<u>TOTAL DES COMPTES DE TIERS ET DES COMPTES FINANCIERS</u>		3.550.816.575	579.77
<u>DETTES A COURT TERME</u>			13.724.35
- Comptes courants des Réassureurs Créditeurs			50.354.15
- Pool Transports			3.150.25
- Comptes courants des Coassureurs Créditeurs			537.841.95
- Dettes envers les Assurés			197.003.40
- Personnel			5.054.083.65
- Impôt sur les B I C			
- Régime de prévoyance			
- Créateurs divers			
- Charges à payer			
- Compte de régularisation			
<u>TOTAL DES DETTES A COURT TERME</u>			
<u>BENEFICE DE L'EXERCICE</u>			

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES

TOTAL DES DETTES A COURT TERME

BENEFICE DE L'EXERCICE

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DECEMBRE

D E B I T

CHARGES DE SINISTRES

Restations et Frais payés nets de recours

+ Provision S.A.P. à la clôture

- Provision S.A.P. à l'ouverture

PRESTATIONS DE L'EXERCICE

CHARGES DE COMMISSIONS

Agents Généraux

Intermédiaires

AUTRES CHARGES

Frais de personnel

Impôts et Taxes

Travaux, Fournitures, Services Extérieurs

Transports et Déplacements

Frais divers de gestion

Frais gestion Pool TPV

Amortissements

CHARGES DES PLACEMENTS

Intérêts Dépôts des Cessionnaires

Frais Financiers

Frais sur immeubles

Amortissements Immeubles

SOLDE CREDITEUR

C R E D I T

PRIMES

Primes (et R.A.) nettes d'annulations

+ Provision de primes à l'ouverture

- Provision de primes à la clôture

PRIMES DE L'EXERCICE

= PRIMES ACQUISES à l'exercice

COMMISSIONS ENCAISSEES OU A RECEVOIR

FRAIS A LA CHARGE DES REASSUREURS

PRODUITS DES PLACEMENTS

- Revenus des immeubles

- Revenus des titres

- Intérêts bancaires

- Autres produits financiers

BRUT

CESSIONS

NET

747.139.745

246.241.612

500.898.133

2.966.671.865

684.799.033

2.281.872.832

2.365.750.099

663.710.139

1.702.047.960

1.348.053.511

267.330.506

1.080.723.005

180.713.571

30.051.947

210.765.518

114.872.057

36.425.462

17.501.997

9.137.523

42.668.263

10.100.140

12.509.902

251.275.352

31.651.043

2.542.908

25.540.000

13.540.495

78.410.224

253.696.342

1.802.675.341

1.921.447.033

575.138.765

1.346.308.268

581.978.987

104.202.699

477.776.288

536.781.706

469.920.52

1.966.644.314

612.380.320

1.354.263.994

20.044.7

152.411.0

50.100.500

16.333.756

289.360.682

361.032

356.155.97

1.892.675.34

VENTILATION PAR CATEGORIES D'OPERATIONS

PAYS
EXERCICE 1981
MONNAIE Fc CFA

	ENSEMBLE	ACCIDENT du TRAVAIL	AUTO	INCENDIE	TRANSPORTS MARITIMES	AUTRES TRANSPORTS	AUTRES RISQUES
= Prestations et frais accessoires payés, nets de recours encaissés	747.139.745		426.004.838	106.947.553	74.273.272	-	73.854.082
Provision pour sinistres et frais accessoires :							
- au 31-12 précédent	2.365.758.099		1.865.553.799	16.983.800	47.036.000	148.624.000	237.560.500
+ au 31-12 de l'exercice	2.966.671.865		2.326.359.865	45.549.000	113.461.000	148.624.000	332.683.000
+ Prévision de recours à encaisser :							
+ au 31-12 précédent							
- au 31-12 de l'exercice							
= Dotation aux provisions pour prestations et frais à payer	600.913.766		460.801.066	28.565.200	66.125.000	-	45.122.500
= Commissions à la charge de l'exercice (1)	218.765.518		118.455.256	33.033.593	29.095.814	12.053.980	26.426.875
= Frais généraux et dotation aux amortissements (2)	231.230.637		133.211.925	32.182.704	28.316.355	11.743.490	25.746.463
= Primes acquises aux réassureurs	612.380.320		79.404.829	194.025.284	173.645.283	90.357.305	70.947.219
= Solde créditeur	253.696.242		52.840.647	83.687.814	29.040.552	36.292.831	51.834.598
TOTAUX	2.664.126.228		1.330.478.361	478.442.148	400.826.276	150.448.006	303.931.437

VENTILATION PAR CATEGORIES D'OPERATIONS

PAYS
EXERCICE 1981
MONNAIE Fc CFA

	ENSEMBLE	ACCIDENT du TRAVAIL	AUTO	INCENDIE	TRANSPORTS MARITIMES	AUTRES TRANSPORTS	AUTRES RISQUES
= Primes émises et accessoires, nets d'annulations et de tous impôts & taxes	1.921.447.033		1.037.452.187	290.193.938	255.533.593	105.870.844	232.376.474
Provision pour risques en cours :							
+ au 31-12 précédent	560.559.290		412.330.303	57.768.850	-	48.317.230	42.142.897
- au 31-12 de l'exercice	498.381.706		366.578.506	49.478.477	-	35.170.894	47.153.829
+ Provision pour annulation :							
+ au 31-12 précédent	21.419.697		3.709.949	10.709.848	-	-	7.000.000
- au 31-12 de l'exercice	38.400.000		5.760.000	19.200.000	-	-	13.440.000
+ Autres provisions :							
- au 31-12 de l'exercice							
= Dotation aux provisions de primes	-45.197.281		-113.701.646	-199.769	-	413.146.336	-11.450.932
= Produits financiers (1)	277.739.746		213.193.029	1.666.438	4.443.836	18.553.015	39.883.428
= Part des réassureurs dans les charges	419.742.168		36.101.499	186.791.544	140.848.847	12.877.814	43.122.467
= Solde débiteur							
TOTAUX	2.664.126.228		1.330.478.361	478.442.148	400.826.276	150.448.006	303.931.437

(1) - Les produits financiers proviennent de valeurs affectées à la représentation des engagements dans ce pays sans ajout de bénéfice

COMPAGNIE
d'ASSURANCES

ENUMERATION DES VALEURS DE L'ETAT C4

Textes législatifs et réglementaires applicables : leuch
n° 79119 en date du : 26 Décembre 1981

PAYS
EXERCICE 1981
MONNAIE Frs. CFA

RUBRIQUE DU C4	1. PLACEMENTS ADMIS SANS LIMITATION (1 ^{re} catégorie)	PRIX D'ACHAT	Valeur estimée suivant réglementation locale	Valeur inscrite au bilan
A. Valeurs d'Etat	Bons d'Equipement Cals n° 16 et 43	56.169.709	56.169.709	56.169.709
	Emprunt d'Equipement 6%	26.598.000	26.598.000	26.598.000
	Bons d'Equipement 9,50%	200.000.000	200.000.000	200.000.000
	P.B.E. en conversion	643.000	643.000	643.000
		283.410.709	283.410.709	283.410.709
B. Immeubles	69, rue Koba Dakar	60.000.000	36.000.000	36.000.000
	B ^d de l'Est, Point E. Dakar	53.506.250	32.881.250	32.881.250
	B ^d Roosevelt Dakar	155.000.000	119.681.250	119.681.250
	Résidence Cap-Vent Dakar	98.000.000	77.452.500	77.452.500
	Terrain nu TE. 6479 D.G. Dakar	14.000.000	14.000.000	14.000.000
	380.506.250	280.015.000	280.015.000	
C. Autres	Actions SOFIDAK	1.500.000	1.500.000	750.000
	" B.H.S.	3.500.000	3.500.000	3.500.000
	" S ^d Hotelier du Barachois	30.000.000	30.000.000	30.000.000
	" S ^d Hotelier du Lido	50.000.000	50.000.000	50.000.000
		85.000.000	85.000.000	84.250.000
	310.016.250	618.125.700	617.015.700	

COMPAGNIE
d'ASSURANCES

MONTANT des PROVISIONS TECHNIQUES et de leur COUVERTURE

PAYS
EXERCICE 1981
MONNAIE Frs. CFA.

I. MONTANT des ENGAGEMENTS REGLEMENTES :

1 - Provisions pour risques en cours	498.381.706
2 - Provisions pour sinistre à payer	2.951.770.000
3 - Provisions mathématiques	14.901.865
4 - Autres provisions techniques ... <u>10% pour annulations de primes</u>	38.400.000
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	3.503.453.571

II. COUVERTURE de ces ENGAGEMENTS

	PRIX D'ACHAT	VALEUR ESTIMEE SUIVANT LA REGLEMENTATION LOCALE	VALEUR INSCRITE AU BILAN
1. PLACEMENTS - SANS LIMITATION			
A - Valeurs d'Etat	283.410.709	283.410.709	283.410.709
B - Immeubles	380.506.250	280.015.000	280.015.000
C - Autres	85.000.000	85.000.000	84.250.000
TOTAL : (A + B + C)	748.916.959	648.425.709	647.675.709
2. AUTRES PLACEMENTS			
A - Valeurs situées dans le pays :			
a) - Immeubles			
b) - Autres			
TOTAL (a + b)			
B - Autres valeurs			
TOTAL : (A + B)			
TOTAL DES PLACEMENTS : (1 + 2)			
3. DIVERS			
A - Espèces en caisse et banque	3.125.157.213		3.125.157.213
B - Primes à recevoir	384.780.072		384.780.072
TOTAL : (A + B)	3.509.937.285	1.051.636.071	3.509.937.285
TOTAL GENERAL de la COUVERTURE des PROVISIONS TECHNIQUES (1 + 2 + 3)	4.258.854.244	1.699.461.780	4.157.612.994

ASSURANCES et de REASSURANCES

ETAT CIO PAYS

VENTILATION PAR SOUS CATEGORIES D'OPERATIONS

EXERCICE

1981

MONNAIE

Frs CFA

CATEGORIE

Ensemble Automobiles

	RESPONSABILITE CIVILE	DOMMAGES	AUTRES RISQUES	TOTAL
1 - Primes émises et accessoires nets d'annulation et de tous impôts et taxes	924.190.539	4.253.677	109.037.974	1.037.482.187
2 - Dotation aux provisions de primes	+ 36.018.897	+ 113.624	7.569.125	+ 43.701.646
3 - PRIMES ACQUISES (1 - 2)	960.209.436	4.367.301	116.607.096	1.081.183.833
4 - Règlements effectués	431.655.023	772.129	12.637.686	486.064.838
5 - Sinistres à payer au 31-12 de l'exercice	9.210.522.347	332.355	55.100.162	9.326.354.865
6 - Sinistres à payer au 31-12 précédent	1.793.321.451	11.080.758	61.154.590	1.865.553.799
7 - Recours encaissés				
8 - CHARGE de SINISTRES (4 + 5) - (6 + 7)	949.855.920	- 9.576.274	6.586.258	946.865.904
10 - Commissions	95.481.262	708.932	21.965.062	118.155.256
11 - Frais généraux	114.948.570	186.497	11.076.858	133.211.925
12 - SOLDE BRUT de l'EXERCICE: 3 - (8 + 10 + 11)	- 200.076.316	13.048.146	69.978.918	- 117.049.252
9 - S.P.A: 8/3 x 100	98, 92 %		5, 65 %	87, 58 %
13 - Taux des Commissions (10/1) x 100	10, 33 %	16, 67 %	20, 14 %	11, 39 %
14 - Taux des Frais généraux (11/3) x 100	11, 97 %	4, 27 %	15, 50 %	12, 32 %
15 - Taux de solde aux P.A. (12/3) x 100		298, 77 %	60, 01 %	

COMPAGNIE ... ASSURANCES

VENTILATION PAR SOUS CATEGORIES D'OPERATIONS

PAYS

EXERCICE

1981

MONNAIE

Frs. CFA

CATEGORIE

4 Rec

	RESPONSABILITE CIVILE	DOMMAGES	RISQUES	TOTAL
1 - Primes émises et accessoires nets d'annulation et de tous impôts et taxes	334.376.609	16.155.589	9.920	1400.883.148
2 - Dotation aux provisions de primes	+ 14.353.369	+ 84.431	516	+ 146.886.316
3 - PRIMES ACQUISES (1 - 2)	348.729.978	16.240.020	52.799.436	517 517.769.434
4 - Règlements effectués	141.361.556	7.042.313	23.359.869	171.763.738
5 - Sinistres à payer au 31-12 de l'exercice	794.536.262	4.095.547	20.437.739	819.109.548
6 - Sinistres à payer au 31-12 précédent	426.680.935	815.574	25.599.950	453.096.459
7 - Recours encaissés				
8 - CHARGE de SINISTRES (4 - 5) - (6 - 7)	509.216.893	10.392.286	18.237.658	537.776.827
9 - Commissions	54.024.294	907.416	5.162.054	60.093.764
10 - Frais généraux	50.488.125	117.414	8.101.567	58.707.006
11 - SOLDE BRUT de l'EXERCICE: 3 - (8 + 10 + 11)	- 264.999.224	4.892.904	21.298.157	- 238.808.163
12 - S.P.A: 8/3 x 100	146, 02 %	63, 56 %	34, 54 %	128, 73 %
13 - Taux des Commissions (10/1) x 100	16, 16 %	5, 62 %	10, 25 %	14, 09 %
14 - Taux des Frais généraux (11/3) x 100	14, 48 %	0, 72 %	15, 34 %	10, 05 %
15 - Taux de solde aux P.A. (12/3) x 100		30, 12 %	110, 201 %	

Montants arrondis en Francs
 par suppression des centimes.

A. - PRIMES ACQUISES A L'EXERCICE
Decompte des primes (ou cotisations), accessoires et coûts de polices, nets de taxes, appartenant à l'exercice

a) Primes et portions de primes reportées de l'exercice précédent.....	01	51010723
b) Primes payables d'avance, émises dans l'exercice, nettes d'annulation.....	02	155436768
b bis) Primes payables à terme échus.....		
c) Primes acquises à l'exercice et non émises.....	04	9508813
Total (a + b + b bis + c).....	05	216036304
d) Estimation des annulations à effectuer sur primes de l'exercice.....	07	8559392
e) Primes ou portions de primes payables d'avance à reporter au 31 décembre de l'exercice.....	08	48974191
Total (d + e).....	09	57533583
Montant net (a + b + b bis + c - d - e).....	11	158502721

Les primes ou portions de primes payables d'avance reportées de l'exercice précédent ainsi que celles à reporter au 31 décembre de l'exercice doivent être calculées en tenant compte de l'intégralité des échéances des primes ou fractions de primes au cours de l'exercice. Les entreprises qui ne sont pas assurées en matière de l'assurance des véhicules terrestres à moteur doivent porter sur la ligne 0 l'ensemble des annulations et sur la ligne 11 le montant des primes nettes et non émises.

B. - NOMBRE DE CONTRATS

Nombre de contrats au 31 décembre précédent.....	18	73925
Nombre de contrats au 31 décembre.....	19	73021

C. - NOMBRE DE SINISTRES PAYÉS OU A PAYER
Déclarés par exercice de surveillance

Nombre de sinistres	1982 et antérieurs	1984	1985	1986	Exercice inventuré	TOTAL
a) Considérés comme terminés au 31 décembre précé-						
dent (1).....	25	33128	28840	22032	10693	1087
b) Réouverts au cours de l'exercice (à déduire).....	26	124	169	287	228	26385
c) Terminés au cours de l'exercice.....	27	556	1162	4204	9396	26327
d) Restant à payer (2).....	28	406	633	1028	6145	17178
Total.....	29	33966	30466	27057	26006	26915
Dont déclarés au cours de l'exercice écoulé.....	30	33966	30466	27057	26006	26915
Total.....						26751

ETHI 1310
 ETAT 40

MONTANTS ARROUNDIS EN FRANCS
 par suppression des décimales.

D. - SINISTRES, PAIEMENTS ET PROVISIONS

Détail, par exercice de surveillance, des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé

N° de ligne	1982 et antérieurs	1983	1984	1985	1986	Exercice inventorié	TOTAL
	01	02	03	04	05		
01	14322052	5621435	7152509	9388005	3104555	6912042	153784109
02	50886012	14788071	3174010	23960214	3099779	7285583	112036336
03	6478064	19479508	20333819	33348519	1714533	143076022	158149928
04	63591355	20799056	22372383	38401123	55590400		213750317

E. - RECOURS ET SAUVETAGES

Détail, par exercice de surveillance des sinistres, des recours et sauvetages encaissés et primes

N° de ligne	1982 et antérieurs	1983	1984	1985	1986	Exercice inventorié	TOTAL
	01	02	03	04	05		
01	485554	184129	297755	990240	11918174	14125405	27888067
02			465934	1119433	171818	5396466	897547
03	485554	184129	763719	2109673	13630990	19521871	36898756
04	154741	562094	336885	3490520	431888		958113

F. - CÔUT MOYEN ET POURCENTAGES PAR EXERCICE

Détail par exercice en cours de liquidation

N° de ligne	1983	1984	1985	1986	Exercice inventorié
	02	03	04	05	
01	107331943	96664397	88995266	48517233	
02	4691435	7152509	9388005	5104555	6912042
03	14788071	13174210	23960214	3099779	7285583
04	128811449	118997918	122343785	135661571	143076022
05	8521468	6381308	51135427	13965901	14125405
06		465934	1119433	171818	5396466
07	17848981	110150574	116088225	119979354	123554158
08					
09					
10					
11	32966	30466	27067	26008	23916
12	3488	3615	4288	4613	4590
13	12219433	155220274	157433523	16030786	158503721
14	8331	70196	73173	7454	7795

Paiements cumulés des exercices antérieurs
 Paiements de l'exercice
 Provisions au 31 décembre
 Total
 Cumul des recours encaissés
 Estimation des recours restant à encaisser
 Charge nette de recours
 Nombre de sinistres
 Coût moyen net de recours
 Primes acquises (1)
 Rapport des sinistres nets de recours aux primes

B I B L I O G R A P H I E

- Georges DEPALENS : Gestion financière de l'entreprise
8e édition- Edition SREY
- Guy SIMONET : Théorie-Pratique-Comptabilité
collection de l'Ecole Nationale d'Assurances
A.A éditeurs 1973
- Sylvain UZAN : Pour comprendre les comptes des entreprises
d'assurances. L'ARGUS
- AMBASSA Léonard : Rapport sur le 2è séminaire de Contrôle
et de Gestion Comptable et Financière
d'une entreprise d'assurance
Yaoundé 12 septembre-22 Octobre 1983